Municipalité de Rivière-à-Pierre
MRC de Portneuf

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil de cette municipalité tenue au centre communautaire le 4 octobre 2022 à 19h30 sous la présidence de madame Danielle Ouellet, mairesse. En plus de madame la mairesse étaient présentes mesdames les conseillères Pascale Bonin et Diane Blouin et messieurs les conseillers Jeremy Martin, Alain Lavoie, Jacquelin Goyette et Gilbert Dumas.

Madame Kristina Delisle, directrice-générale et greffière-trésorière intérimaires y assistait également.

1.1 Mot de la mairesse

Madame la mairesse ouvre la séance et elle invite à un moment de réflexion

2022-10-193 **1.2 Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par M. Alain Lavoie
Et résolu à l'unanimité des membres présents

Que l'ordre du jour soit adopté tel que déposé tout en le laissant ouvert.

Adoptée

2022-10-194 **1.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 septembre 2022**

Chacun des membres ayant reçu une copie dudit procès-verbal dans les délais prévus, madame la directrice générale est dispensée d'en faire la lecture ;

Il est proposé par M. Jacquelin Goyette
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 septembre 2022 tel que déposé.

Adoptée

1.4 Rapport du maire, des services et des comités.

2022-10-195 **1.5 Autorisation du paiement des dépenses du mois de septembre 2022**

Attendu que la liste des dépenses a été transmise à tous les membres du conseil ;

Il est proposé par Mme Diane Blouin
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D’approuver la liste des dépenses telle que déposée pour le mois de septembre 2022. La directrice générale est autorisée à procéder au paiement des dépenses y figurant pour un total de 203 652.65 $.

Adoptée

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je soussignée Kristina Delisle, directrice générale et greffière-trésorière intérimaires de la municipalité de Rivière-à-Pierre, certifie qu’il y a des crédits budgétaires disponibles pour les dépenses décrites par la résolution 2022-10-195 au montant 203 652.65 $.

_____

Kristina Delisle, directrice-générale et greffière-trésorière intérimaires

1.6 Période de questions

Une période de question est tenue. Quelques personnes posent des questions et émettent des commentaires.

2022-10-196 **1.7 Nomination des procureurs pour l’exercice financier 2023**

Il est proposé par M. Alain Lavoie
Et résolu à l’unanimité des membres présents

Que Morency, Société d’avocats, S.E.N.C.R.L. soit nommé procureurs pour l’exercice financier 2023, pour un service de consultation juridique sur la base d’un montant forfaitaire de cinq cent quarante dollars (540 $), majoré des taxes et des déboursés applicables. Ce forfait comprend toute opinion verbale pour tous les aspects du domaine municipal, incluant le droit du travail, tel qu’entendu avec Me Philippe Asselin, avocat.

Adoptée

2022-10-197 **1.8 Autorisation à payer une facture à Kristina Delisle pour des services professionnels**

Il est proposé par M. Gilbert Dumas
Et résolu à l’unanimité des membres présents

De payer la facture # 120 au montant de 6 354,67 $ taxes incluses à Kristina Delisle, pour des services professionnels pour des tâches administratives pour la période se terminant le 30 septembre 2022.

Adoptée

2022-10-198 **1.9 Comité – Accès à l’information et la protection des renseignements personnels**

Considérant que la Municipalité de Rivière-à-Pierre est un organisme public au sens de la Loi sur l’accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (c. A-2.1) (ci-après appelée la « Loi sur l’accès »);

Considérant les modifications apportées à la Loi sur l'accès par la Loi modernisant les dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels (2021, c. 25);

Considérant que l'article 8.1 a été ajouté à la Loi sur l'accès, lequel est entré en vigueur le 22 septembre 2022, obligeant les organismes publics à mettre en place un comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels, lequel sera chargé de soutenir l'organisme dans l'exercice de ses responsabilités et dans l'exécution de ses obligations en vertu de la Loi sur l'accès;

Considérant qu'il est possible qu'un règlement du gouvernement vienne exempter tout ou partie des organismes publics de former ce comité ou modifier les obligations d'un organisme en fonction de critères qu'il définit;

Considérant qu'à ce jour, un tel règlement n'a pas été édicté, de telle sorte que la Municipalité de Rivière-à-Pierre doit constituer un tel comité;

Il est proposé par Mme Pascale Bonin
Et résolu à l'unanimité des membres présents

Que soit formé un comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels conformément à l'article 8.1 de la Loi sur l'accès;

Que ce comité soit composé des personnes qui occupent les fonctions suivantes au sein de la Municipalité de Rivière-à-Pierre :

- du responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels ; Madame Danielle Ouellet, mairesse
- de Madame Diane Blouin, conseillère et de Monsieur Gilbert Dumas, conseiller;

Que ce comité sera chargé de soutenir la Municipalité de Rivière-à-Pierre dans l'exercice de ses responsabilités et dans l'exécution de ses obligations en vertu de la *Loi sur l'accès*;

Que si un règlement est édicté par le gouvernement, ayant pour effet d'exclure la Municipalité de Rivière-à-Pierre de l'obligation de former un tel comité, la présente résolution cessera d'avoir effet à compter de l'entrée en vigueur de ce règlement.

Adoptée

2. Sécurité publique

3. Transport routier et hygiène du milieu

2022-10-199 **3.1 Demande de prolongation du délai pour la réalisation des travaux pour le projet de réfection d'une partie de la rue du Lac-Vert et de la rue de l'Église Est dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale volet Redressement et Accélération.**

Attendu que les travaux ont été réalisés du 25 avril 2022 au 28 juillet 2022 ;

Attendu que les lettres d'annonce sont datées du 22 juin 2021 (Volet Accélération) et le 6 juillet 2021 (Volet Soutien) ;

Attendu que les travaux doivent être complétés dans les 12 mois suivant la lettre d'annonce;

Il est proposé par M. Jacquelin Goyette
Et résolu à l'unanimité des membres présents,

Que le conseil de la municipalité de Rivière-à-Pierre demande la prolongation du délai pour la réalisation des travaux.

Adoptée

4. Urbanisme et développement du territoire

2022-10-200 **4.1 Adoption du règlement # 517-22 modifiant le règlement de zonage numéro 435-14 visant à retirer de la zone agricole dynamique A-3 les lots 5 222 768, 5 222 769 et 5 512 715 afin de les inclure en zone résidentielle de villégiature Rv-13**

Attendu qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil dans les délais prévus avant la présente séance;

Attendu que tous les membres présents déclarent avoir lu le règlement et qu'ils renoncent à sa lecture ;

Il est proposé par M. Alain Lavoie
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'adopter le règlement # 517-22 modifiant le règlement de zonage numéro 435-14 visant à retirer de la zone agricole dynamique A-3 les lots 5 222 768, 5 222 769 et 5 512 715 afin de les inclure en zone résidentielle de villégiature Rv-13.

Adoptée

2022-10-201 **4.2 Avis de motion du règlement # 518-22 modifiant le règlement de zonage numéro 435-14 visant à créer une nouvelle zone forestière Fo-19, à même une partie de la zone forestière Fo-10, dans laquelle seront permises les activités d'entreposage.**

Un avis de motion est par la présente déposé par la conseillère Mme Pascale Bonin qu'à une séance subséquente, tenue à un jour ultérieur, le règlement # 518-22 modifiant le règlement de zonage numéro 435-14 visant à créer une nouvelle zone forestière Fo-19, à même une partie de la zone forestière Fo-10, dans laquelle seront permises les activités d'entreposage.

2022-10-202 **4.3 Adoption du premier projet du règlement # 518-22 modifiant le règlement de zonage numéro 435-14 visant à créer une nouvelle zone forestière Fo-19, à même une partie de la zone forestière Fo-10, dans laquelle seront permises les activités d'entreposage.**

Attendu qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil dans les délais prévus avant la présente séance;

Attendu qu'il y a eu lieu de faire la lecture de ce règlement afin de le présenter adéquatement;

Il est proposé par M. Alain Lavoie
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'adopter le premier projet du règlement # 518-22 modifiant le règlement de zonage numéro 435-14 visant à créer une nouvelle zone forestière Fo-19, à même une partie de la zone forestière Fo-10, dans laquelle seront permises les activités d'entreposage.

Adoptée

2022-10-203 **4.4 Mandater un huissier pour procéder à l'exécution du jugement rendu par la cour supérieure pour la propriété sise au 185-189, rue Commerciale**

Considérant que le propriétaire, monsieur Pierre Léveillée, du 185-189, rue Commerciale lot 5 223 242 cadastre du Québec, avait jusqu'au 30 août 2022 pour réaliser et terminer l'ensemble des travaux sur l'immeuble conforme à la réglementation municipale en plus d'être condamné aux mesures judiciaires encourus selon le jugement rendu le 12 mai 2022;

Considérant que le 30 août 2022 était la date limite selon le jugement rendu;

Considérant que les travaux ne sont pas complétés;

Considérant que selon le jugement rendu, la municipalité est autorisée à procéder aux travaux nécessaires;

Il est proposé par Mme Diane Blouin
Et résolu à l'unanimité des membres présents

Que la municipalité mandate un huissier pour procéder à l'exécution du jugement no 200-17-032895-211, afin que les travaux soient réalisés, au frais du défendeur pour la propriété sise au 185-189, rue Commerciale;

Que la municipalité facture par la suite au propriétaire M. Pierre Léveillée, tous les frais encourus pour rendre la résidence sise au 185-189, rue Commerciale conforme à la réglementation municipale.

Adoptée

2022-10-204 **4.5 Acquisition d'un terrain sur la rue Principale**

Il est proposé par Mme Diane Blouin
Et résolu à l'unanimité des membres présents

Que la Municipalité de Rivière-à-Pierre fasse l'acquisition d'un terrain sur la rue Principale appartenant à M. Maurice Voyer du lot # 5 223 322, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, contenant une superficie totale de 3 244,400 mètres ^{2} et portant le matricule # 0506-29-8275. Cette acquisition se fera au montant de 31 000 $, somme qui sera prise dans le surplus accumulé.

Que Me Nathalie Renaud, notaire, soit mandatée pour la préparation de l'acte de cession et que les frais de cette cession soient assumés par la Municipalité de Rivière-à-Pierre;

Que la mairesse, Mme Danielle Ouellet, et la directrice générale et greffière-trésorière intérimaires, Mme Kristina Delisle, soient autorisés à signer ledit acte de cession.

Adoptée

5. Loisirs et services à la collectivité

2022-10-205 **5.1 Remboursement du montant de 25 000 $ dans le cadre du programme Nouveaux Horizons pour les aînés du gouvernement fédéral**

Considérant que la municipalité a reçu la somme de 25 000 $ pour le projet # 17467093, amélioration et mise à jour pour rendre le local sécuritaire pour nos aînés et pour le bon fonctionnement de la bibliothèque municipale ;

Considérant que le projet ne s'est pas réalisé ;

Il est proposé par M. Jeremy Martin
Et résolu à l'unanimité des membres présents

De rembourser la somme de 25 000 $ dans le cadre du programme Nouveaux Horizons pour les aînés du gouvernement fédéral.

Adoptée

2022-10-206 **5.2 Autorisation de présenter une demande de subvention dans le cadre du programme Nouveaux Horizons pour les aînés du gouvernement fédéral**

Tenant compte que la Municipalité de Rivière-à-Pierre désire fournir une aide à l'immobilisation pour les projets et programmes communautaires nouveaux ou existants destinés aux aînés ;

Tenant compte que le besoin d'une cuisine communautaire a été identifié comme un projet prioritaire pour les aînés ;

Il est proposé par M. Jacquelin Goyette
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'autoriser madame Lucie-Claude Gélinas, agente de communication et soutien à la communauté, à signer tout document subséquent en lien avec cette demande de subvention pour et au nom de la Municipalité de Rivière-à-Pierre.

Adoptée

6. Varia

2022-10-207 **6.1 Signature d'entente entre la Municipalité de Rivière-à-Pierre et la succession de M. Patrick Hamel pour la propriété sise au 190-194, rue des Loisirs**

Il est proposé par M. Gilbert Dumas
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'autoriser madame Danielle Ouellet, mairesse et Mme Kristina Delisle, directrice générale et greffière-trésorière intérimaires, à signer l'entente entre la Municipalité de Rivière-à-Pierre et la succession de M. Patrick Hamel (Charles-André Hamel, seul héritier du 190-194, rue des Loisirs) # dossier 200-17-032357-212 à la cour concernant la démolition du bâtiment principale ainsi qu'un bâtiment complémentaire effondré se trouvant sur l'immeuble portant le numéro de lot 5 223 259 du cadastre du Québec.

Adoptée

7. Périodes de questions

Une période de question est tenue. Quelques personnes posent des questions et émettent des commentaires.

8. Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Mme Pascale Bonin de lever la présente séance. La séance est levée par madame le maire à 20h09.

Danielle Ouellet Mairesse	Kristina Delisle Directrice générale et greffière-trésorière intérimaires